

# Article 23 - Directives pour télécharger le fichier Excel

## **Pour les conseils scolaires qui ont obtenu des approbations pour les programmes de STGC au titre de l'article 23 pour l'année 2018-19**

1. Vous devez connaître le numéro de votre conseil scolaire.
2. Téléchargez le fichier flatfile.xls, enregistrer-le sur votre ordinateur et fermez-le.
3. Téléchargez le formulaire Excel de l'article 23 (Sec23\_1920.xls), enregistrez le fichier et fermez-le.
4. Ouvrez le fichier flatfile.xls.
5. Ouvrez le fichier Sec23\_1920.xls
6. Choisissez le numéro de de votre conseil scolaire de la liste de conseils scolaires. (Remarque : pour le conseil scolaire de district de Toronto, il y a 4 types dans la liste.)
7. Cliquez sur le bouton « LOAD ». Cliquez ensuite sur le bouton OK de la fenêtre. (Tous les renseignements des programmes approuvés du cycle de 2018-2019 seront téléchargés, à l'exception des renseignements sur l'inscription des élèves et les données financières. De plus, cinq pages supplémentaires vides servant à entrer des renseignements sur les nouveaux programmes, s'il y a lieu, s'afficheront.)
8. Veuillez effectuer tous les changements et les ajouts nécessaires en complétant les champs appropriés ou en utilisant les menus déroulants. Ne modifiez pas le format du formulaire.
9. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent d'éducation responsable des programmes de STGC de votre bureau régional.

## **Pour les conseils scolaires qui n'ont pas eu d'approbations en 2018-2019**

1. Ouvrez le fichier Sec23\_1920.xls
2. Choisissez l'onglet « Form1 » au bas de la feuille de calcul.
3. Choisissez le numéro de votre conseil scolaire.
4. Choisissez l'onglet « Language » au bas de la feuille de calcul.
5. Cliquez sur la langue désirée.
6. Deux formulaires vides à remplir s'afficheront.
7. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent d'éducation responsable des programmes de STGC de votre bureau régional.